

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 08173
Numéro SIREN : 521 724 336
Nom ou dénomination : LBC France

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2021 sous le numéro de dépôt 26460

LBC FRANCE

85-87 RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN

75010 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	35 738 675	19 603 873	16 134 802	8 794 831	7 399 971	83.46
	Fonds commercial (1)	15 900 000		15 900 000	15 900 000		
	Autres immobilisations incorporelles	8 610 587	558 000	8 052 587	8 382 555	329 968	3.94
	Immobilisations incorporelles en cours	1 288 627		1 288 627	2 251 998	963 371	42.78
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	4 339 434	4 314 156	25 278	489 231	463 954	94.83
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	15 812 720	25 000	15 787 720	13 737 720	2 050 000	14.92	
Créances rattachées à des participations	399 452	399 452					
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	42 376		42 376	42 376			
Total II	82 131 872	24 900 481	57 231 391	49 598 712	7 632 679	15.39	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	677 893		677 893		677 893	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	67 649 751	919 298	66 730 452	50 184 218	16 546 234	32.97
	Autres créances	27 850 156		27 850 156	52 064 277	24 214 121	46.51
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	3 061 287		3 061 287	4 054 179	992 892	24.49	
Charges constatées d'avance (3)	402 738		402 738	475 881	73 143	15.37	
Total III	99 641 826	919 298	98 722 527	106 778 556	8 056 028	7.54	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	181 773 697	25 819 779	155 953 918	156 377 268	423 349	0.27	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

8 376

8 376

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 252 490) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 252 490		3 252 490			
	Réserves						
	Réserve légale	325 249		325 249			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau			515 135		515 135	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	54 561 854		64 098 437		9 536 583	14.88
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	58 139 593		68 191 311		10 051 718	14.74	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	573 894		464 276		109 619	23.61
	Total III	573 894		464 276		109 619	23.61
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	196 888		196 888			
	Concours bancaires courants			18 292		18 292	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	20 888 668		20 520 979		367 689	1.79
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			1 946		1 946	100.00
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 676 475		25 001 694		9 674 781	38.70	
Dettes fiscales et sociales	21 465 333		17 316 675		4 148 658	23.96	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 862 521		500 000		1 362 521	272.50	
Autres dettes	13 158 143		19 777 516		6 619 373	33.47	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	4 992 404		4 387 692		604 712	13.78
	Total IV	97 240 431		87 721 681		9 518 750	10.85
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	155 953 918		156 377 268		423 349	0.27

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

76 351 763

66 753 814

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises				2 100		2 100	100.00
Production vendue de biens							
Production vendue de services	212 640 437	24 561 770	237 202 207	232 500 137		4 702 070	2.02
Chiffre d'affaires NET	212 640 437	24 561 770	237 202 207	232 502 237		4 699 970	2.02
Production stockée							
Production immobilisée			10 878 640	7 650 485		3 228 155	42.20
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements, transferts de charges)			840 886	1 354 604		513 718	37.92
Autres produits			1 267 059	839		1 266 220	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			250 188 792	241 508 166		8 680 627	3.59
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			80 906 803	67 187 523		13 719 280	20.42
Impôts, taxes et versements assimilés			3 664 565	3 351 973		312 592	9.33
Salaires et traitements			26 783 006	19 283 595		7 499 411	38.89
Charges sociales			13 000 105	9 223 671		3 776 433	40.94
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 298 544	1 984 247		3 314 297	167.03
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			398 221	728 907		330 686	45.37
Dotations aux provisions			194 071	95 374		98 697	103.48
Autres charges			37 040 449	35 430 814		1 609 635	4.54
Total des Charges d'exploitation (II)			167 285 763	137 286 104		29 999 660	21.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			82 903 029	104 222 062		21 319 033	20.46
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 221		1 357		1 865	137.43
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	11 812		239		11 573	NS
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	15 033		1 596		13 438	842.22
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	367 689		3 706 178		3 338 488	90.08
Différences négatives de change	3 083		9 767		6 684	68.43
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	370 772		3 715 945		3 345 172	90.02
2. Résultat financier (V-VI)	355 739		3 714 349		3 358 610	90.42
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	82 547 290		100 507 713		17 960 423	17.87
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20 364		77 440		57 077	73.70
Produits exceptionnels sur opérations en capital	78 481				78 481	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	370 654				370 654	
Total VII	469 499		77 440		392 058	506.27
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	97 676		70 981		26 695	37.61
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	140 688		14 721		125 967	855.68
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	230 202		370 654		140 452	37.89
Total VIII	468 566		456 357		12 210	2.68
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	932		378 916		379 849	100.25
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	5 420 517		4 041 491		1 379 026	34.12
Impôts sur les bénéfices (X)	22 565 851		31 988 868		9 423 017	29.46
Total des produits (I+III+V+VII)	250 673 324		241 587 201		9 086 123	3.76
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	196 111 470		177 488 764		18 622 706	10.49
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	54 561 854		64 098 437		9 536 583	14.88

*Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

367 689

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 155.953.918,31 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 237.202.207,04 Euros et dégageant un bénéfice de 54.561.854,04 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La Société a pour activités principales l'édition et l'exploitation commerciale des sites internet "leboncoin.fr", "avendrealouer.fr" et "videdressing.com". A ce titre elle dispose de clients tiers, mais également de la refacturation de l'usage du site aux autres sociétés du Groupe, notamment SCM Local pour la commercialisation de l'espace publicitaire local.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Acquisition en janvier 2020 de l'intégralité du capital social et des droits de vote de la société Pilgo, site internet de réservation hôtelière, pour un prix de 1,05 M€, dont 569 k€ restent à verser début 2021 et 44 k€ début 2022.

- Le contexte épidémique lié au coronavirus COVID-19 crée une situation incertaine. A ce stade, il est difficile d'en mesurer les impacts sur l'activité ; le Groupe met en place les mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients. Aucun impact négatif significatif n'est à mentionner au 31 décembre 2020.

- Détermination définitive du prix d'acquisition des sociétés du groupe Locasun, acquises en 2019, avec versement par la Société au cédant d'un complément de prix de 1 M€ devant intervenir début 2021, portant l'investissement total de la Société dans le groupe Locasun à un montant de 13,3 M€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La situation épidémique se poursuivant, le groupe continue d'appliquer les mesures déjà en place et n'anticipe aucun impact significatif sur la situation et l'activité de la Société au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2021.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2018-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, et en particulier avec les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives à l'Impôt sur les sociétés

La Société a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du Code général des impôts au sein du groupe fiscal intégré par son associé unique, la société Adevinta France, et ses sociétés soeurs Scm Local, Adevinta Product and Tech France, Lbc Développement, Lbc Vertical, MB Diffusion et SNEEP.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, chaque société supporte une charge d'impôt déterminée comme en l'absence d'intégration. Le différentiel d'impôt réalisé entre la charge d'impôt du groupe ainsi constitué et la charge d'impôt telle qu'elle aurait été déterminée si chaque société avait été imposée séparément, est constatée en résultat dans les comptes de la société mère.

En cas de sortie de la société filiale du groupe d'intégration, quelle que soit la cause de cette sortie, la société filiale et la société mère détermineront d'un commun accord si la société filiale a subi tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au groupe aura été la cause et pour quels montants.

Informations relatives au traitement des malis de fusion

Le mali de fusion, correspondant à l'écart négatif entre l'actif net reçu par l'entité absorbante à hauteur de sa participation dans l'entreprise absorbée et la valeur comptable de la participation détenue par l'absorbante, pour chaque opération et conformément à l'article 745-4 du PCG, est composé :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- d'un mali technique, représentatif principalement de plus-values latentes sur les actifs apportés,
- et pour le solde, d'un "vrai" mali correspondant en pratique à un complément de dépréciation de la participation détenue dans l'entité absorbée.

Le mali technique de fusion est inscrit à l'actif du bilan de la Société dans des comptes spécifiques relatifs actifs sous-jacents apportés.

Le "vrai" mali est inscrit en charges financières de l'exercice.

Lorsque l'actif net négatif apporté par la société absorbée est négatif, cet actif net négatif fait partie intégrante du mali de fusion et, conformément aux règles générales, il constitue un mali technique, à condition que les plus-values latentes identifiées soit justifiées et documentées, et un "vrai" mali à comptabiliser en charges pour le solde.

Le mali technique de fusion fait l'objet d'un amortissement lorsqu'il est affecté à une immobilisation amortissable.

A la clôture de l'exercice, le mali de technique de fusion fait l'objet de tests de dépréciation : étant affecté comptablement à des actifs sous-jacents, il est intégré à la valeur nette comptable de ces actifs lors de ces tests de dépréciation et est déprécié lorsque la valeur actuelle de l'actif sous-jacent devient inférieure à sa valeur nette comptable, majorée de la quote-part de mali affectée.

La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds de commerce suit les règles d'amortissement du fonds de commerce en vigueur dans la Société. En conséquence cette quote-part est présumée non amortissable lorsque le fonds de commerce bénéficie de la présomption de durée d'utilisation non limitée. Lorsque la Société est dans l'impossibilité de réaliser des tests de dépréciation sur la quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds de commerce, cette quote-part fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 10 ans.

Dans certains cas, en raison de la fongibilité des activités de la société absorbante et de la société absorbée, les actifs sous-jacents peuvent être regroupés avec des actifs antérieurement détenus par l'entité absorbante afin de permettre la réalisation des tests de dépréciation en considérant les flux de trésorerie de l'ensemble de l'activité considérée.

A la date d'effet juridique des opérations de transmission universelle de patrimoine intervenues en 2019 avec les sociétés CityOne, Vide Dressing et Kudoz, les malis de fusion avaient été affectés de la façon suivante dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

	TOTAL	CityOne	Vide Dressing	Kudoz
Mali de fusion sur actif circulant <i>(créance fiscale sur déficits reportables)</i>	7 757 345		6 396 251	1 361 094
Mali résiduel affecté au fonds commercial	8 610 588	5 310 902	625 896	2 673 789
Vrai mali	3 437 685		2 193 461	1 244 224
Total Mali de fusion	19 805 618	5 310 902	9 215 608	5 279 107

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIFS EVENTUELS

Taxe sur les Services Numériques

La loi fiscale du 24 juillet 2019 a instauré une Taxe sur les Services Numériques (TSN) à compter de 2019.

Selon l'article 1er de la loi, les entreprises concernées, quel que soit leur lieu d'établissement, sont celles dont le montant des sommes encaissées au titre des services taxables lors de l'année civile précédente excède chacun des deux seuils suivants :

- 750 M€ au titre des services fournis au niveau mondial ;
- 25 M€ au titre des services fournis en France.

Deux types de services sont soumis à la taxe numérique :

1. La mise à disposition d'une interface numérique permettant aux utilisateurs d'entrer en contact avec d'autres utilisateurs et d'interagir avec eux, notamment en vue de la livraison de biens ou de la fourniture de services directement entre ces utilisateurs (places de marché de commerce en ligne notamment) ;
2. Les services commercialisés auprès des annonceurs visant à placer sur une interface numérique des messages publicitaires ciblés en fonction de données relatives à l'utilisateur qui la consulte (services de ciblage publicitaire).

Ainsi qu'il est prévu par les textes, la TSN s'applique rétroactivement au chiffre d'affaires des services numériques à compter du 1er janvier 2019. Pour chaque exercice, la TSN n'est applicable que si les deux seuils ci-dessus sont dépassés lors de l'exercice précédent. Si le groupe auquel la Société appartient devait être concerné, la TSN impacterait négativement l'Ebidta du groupe ainsi que celui de la Société, étant précisé que la TSN est par ailleurs déductible du résultat fiscal imposable français.

Les autorités fiscales françaises n'ont pas encore publié leurs commentaires relatifs aux services concernés par la TSN. Compte tenu de la complexité de la loi et de l'absence de précisions administratives, qui définirait précisément l'étendue des services taxables, l'appréciation du caractère applicable de la TSN au groupe Adevinta est soumis à d'importantes incertitudes. Le management du groupe estime cependant à date qu'il est davantage probable que la TSN ne lui est pas applicable et par voie de conséquence aucune provision relative à cette taxe n'a été constatée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ni dans ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les incertitudes principales sont afférentes à la détermination des services que le groupe Schibsted (auquel appartient le groupe Adevinta) fournit à ses clients en France et dans les autres pays et s'ils doivent être inclus ou non dans la base taxable de la TSN.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

En l'absence de précisions administratives suffisamment claires, l'analyse effectuée par le groupe Adevinta conduit à estimer que certains services fournis ne sont pas concernés par la TSN et que les revenus applicables mondiaux du groupe devraient être inférieurs à 750 M€ pour chaque exercice, 2019 et 2020.

Il est estimé qu'en cas de désaccord ultérieur de l'administration fiscale française avec l'analyse retenue par le groupe, la TSN applicable à la Société ne devrait pas être supérieure à un montant de 3,1 M€ au titre de l'exercice 2019 et de 2,5 M€ au titre de l'exercice 2020, soit un montant cumulé de 5,6 M€ au 31 décembre 2020.

Le management de la Société continuera en 2021 de poursuivre ses discussions avec l'administration fiscale française afin de clarifier la situation du groupe au regard de la TSN.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels et sites internet)	23 896 664		11 842 011
Fonds commercial	15 900 000		
Malis de fusion	8 610 587		
Immobilisations incorporelles en cours	2 251 998		10 878 640
TOTAL	50 659 250		22 720 651
Installations générales agencements aménagements divers	44 777		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 263 727		2 819
TOTAL	6 308 504		2 819
Autres participations	13 762 720		2 050 000
Créances rattachées à des participations	399 452		
Autres immobilisations financières	42 376		
TOTAL	14 204 548		2 050 000
TOTAL GENERAL	71 172 301		24 773 470

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels et sites internet)			35 738 675	35 738 675
Fonds commercial			15 900 000	15 900 000
Malis de fusion			8 610 587	8 610 587
Immobilisations incorporelles en cours		11 842 011	1 288 627	1 288 627
TOTAL		11 842 011	61 537 890	61 537 890
Installations générales agencements aménagements divers			44 777	44 777
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 971 889	4 294 657	4 294 657
TOTAL		1 971 889	4 339 434	4 339 434
Autres participations			15 812 720	15 812 720
Créances rattachées à des participations			399 452	399 452
Autres immobilisations financières			42 376	42 376
TOTAL			16 254 548	16 254 548
TOTAL GENERAL		13 813 900	82 131 872	82 131 872

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels et sites internet)	15 101 833	4 502 040		19 603 873
Malis de fusion	228 032	329 968		558 000
TOTAL	15 329 865	4 832 008		20 161 873
Installations générales, agencements, aménagements divers	28 096	6 237		34 333
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 420 523	690 502	1 831 201	4 279 824
TOTAL	5 448 618	696 738	1 831 201	4 314 156
TOTAL GENERAL	20 778 483	5 528 746	1 831 201	24 476 029

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Concessions, brevets et droits similaires	4 502 040				
Malis de fusion	329 968				
TOTAL	4 832 008				
Installations générales, agencements aménagements divers	6 237				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	460 300		230 202		
TOTAL	466 537		230 202		
TOTAL GENERAL	5 298 545		230 202		

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	464 276	194 071	81 000	3 452	573 894
TOTAL	464 276	194 071	81 000	3 452	573 894

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations corporelles	370 654		292 253	78 401	
Sur titres de participation	25 000				25 000
Sur autres immobilisations financières	399 452				399 452
Sur comptes clients	1 213 429	398 221	28 013	664 338	919 298
TOTAL	2 008 535	398 221	320 266	742 739	1 343 750
TOTAL GENERAL	2 472 810	592 292	401 266	746 191	1 917 644
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		592 292	109 013	667 790	
			292 253	78 401	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	399 452	399 452	
Autres immobilisations financières	42 376	8 376	34 000
Clients douteux ou litigieux	213 638	213 638	
Autres créances clients	67 436 112	67 436 112	
Personnel et comptes rattachés	22 611	22 611	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 609	14 609	
Impôts sur les bénéficiaires	2	2	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 708 336	3 708 336	
Divers état et autres collectivités publiques	198 555	198 555	
Groupe et associés	17 784 343	17 784 343	
Débiteurs divers	6 121 700	5 871 700	250 000
Charges constatées d'avance	402 738	402 738	
TOTAL	96 344 473	96 060 473	284 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	196 888		196 888	
Emprunts et dettes financières divers	20 888 668		20 888 668	
Fournisseurs et comptes rattachés	34 676 475	34 676 475		
Personnel et comptes rattachés	9 955 007	9 955 007		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 663 321	3 663 321		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 975 212	6 975 212		
Autres impôts taxes et assimilés	871 792	871 792		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 862 521	1 568 761	293 760	
Groupe et associés	8 429 896	8 429 896		
Autres dettes	4 728 246	4 728 246		
Produits constatés d'avance	4 992 404	4 992 404		
TOTAL	97 240 431	75 861 115	21 379 316	

Le poste de créances "Groupe et associés" comprend, à hauteur de 15,4 M€, la créance financière détenue sur la société soeur Adevinta Asa, en vertu de la convention de cash pooling du groupe Adevinta à laquelle la Société a adhéré.

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	325 249			325 249

Evaluation des immobilisations corporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition (hors frais engagés pour leur acquisition).

Bases de données

La Société est propriétaire de la base de données leboncoin.fr. Cet actif n'est pas valorisé au bilan.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois, les frais de développement sont immobilisés, à la date à partir de laquelle (et à condition que) l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables compte tenu, notamment, de l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement inscrits à l'actif sont comptabilisés, selon leur nature :

- soit en "Concessions, brevets et droits similaires" s'il s'agit de logiciels,
- soit au poste "Site internet" pour les coûts de développement du site internet,
- soit, lorsque le projet n'est pas encore terminé et mis en service, au poste "Immobilisations incorporelles en cours".

Les frais de développement sont amortis sur la durée estimée de chaque projet. Si cette durée ne peut être estimée de façon fiable, ils sont amortis sur une durée maximale de 3 ans.

L'impact cumulé des frais de développement inscrits à l'actif au 31 décembre 2020 est le suivant :

	<i>Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Net</i>
Logiciels	5 928 667	723 364	5 205 303
Site internet	14 870 736	4 049 276	10 821 460
Immobilisations incorporelles en cours	1 288 627	723 364	565 263
Total	22 088 030	5 496 004	16 592 026

A chaque clôture, le respect des critères ayant prévalu à l'origine pour leur inscription à l'actif et l'absence d'indices de perte de valeurs sont vérifiés. Si un indice de perte de valeur est identifié, un test de dépréciation est réalisé. Dans le cas où la valeur actuelle (entendue comme le maximum entre la valeur d'usage et la valeur vénale) de chaque projet devient inférieure à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation ou un amortissement exceptionnel sont pratiqués du montant de la différence.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Fonds de commerce

La durée d'utilisation des fonds de commerce exploités par la Société est présumée non limitée.

A chaque clôture d'exercice, chaque fonds de commerce l'objet d'un test de dépréciation en fonction de leur rentabilité actuelle et future intrinsèque, en fonction des perspectives à moyen terme par la méthode des cash-flows futurs actualisés.

Lorsqu'un fonds de commerce ne génère pas d'entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou groupes d'actifs de l'entité et qu'il n'est pas possible de déterminer sa valeur actuelle prise isolément, le test de dépréciation est réalisé sur la base des perspectives à moyen terme du groupe d'actifs (ou un regroupement de groupes d'actifs) auquel il appartient, en retenant le niveau pertinent de l'entité auquel le fonds commercial est géré et ses performances suivies.

Au 1er juin 2019, par suite de la transmission universelle du patrimoine de la société Cityone, il a été apporté à la Société le fonds de commerce de transaction immobilière du site interne "avendrealouer.fr" pour un montant de 15,9 M€. Compte tenu de la fusion opérationnelle complète de cette entité avec les activités du site "leboncoin.fr", la Société a opté pour la réalisation d'un test de dépréciation du fonds de commerce concerné sur la base des performances actuelles et futures du groupe d'actifs regroupant ses activités "real estate".

Au 31 décembre 2020, aucun indice de perte de valeur n'ayant été constaté, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Malis techniques résiduels affectés au fonds de commerce

Conformément aux méthodes comptables détaillés au paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe, les malis techniques résiduels affectés aux fonds de commerce font l'objet lorsque cela est techniquement possible d'un test de dépréciation en même temps que l'actif sous-jacent auquel chaque mali est rattaché.

Un test de dépréciation a été pratiqué sur le mali technique en provenance de CityOne et affecté au fonds de commerce concerné sur la base des performances actuelles et futures de la branche d'activité "real estate" de la Société. Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2020.

Les tests de dépréciation ne pouvant être techniquement réalisés sur les malis provenant des opérations de confusion de patrimoine des sociétés Kudoz et Vide Dressing, lesdits malis font l'objet d'un amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

Le tableau ci-après synthétise les traitements comptables et valeurs nettes comptables au 31 décembre 2020 des malis résiduels affectés aux fonds de commerce :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	TOTAL	CityOne	Vide Dressing	Kudoz
Mali résiduel affecté au fonds commercial	8 610 587	5 310 902	625 896	2 673 789
Méthode comptable		Test de dépréciation	Amortissement sur 10 ans	Amortissement sur 10 ans
Amortissements cumulés	-558 000		-67 806	-490 195
Dépréciations cumulées				
Valeur nette comptable au 31.12.2020	8 052 587	5 310 902	558 090	2 183 594

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens (hors frais engagés pour leur acquisition).

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Marques	Linéaire	10 ans
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans
Sites internet	Linéaire	2 à 5 ans
Malis de fusion	Linéaire	10 ans
Installations, agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité est appréciée à la clôture de chaque exercice, en prenant en considération les critères suivants :

- Valeur patrimoniale,
- Rentabilité actuelle et future en fonction des perspectives à moyen terme (méthode des cash-flows futurs actualisés et/ou méthode des comparables),
- Politique de développement de chaque filiale,
- Intérêt stratégique pour le groupe,
- Valeur de marché.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Lorsqu'une ligne de participation ne génère pas d'entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou groupes d'actifs de l'entité et qu'il n'est pas possible de déterminer sa valeur actuelle prise isolément, le test de dépréciation est réalisé sur la base des perspectives à moyen terme du groupe d'actifs (ou un regroupement de groupes d'actifs) auquel il appartient, en retenant le niveau pertinent de l'entité auquel la société concernée est géré et ses performances suivies.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les provisions pour dépréciation ainsi constituées résultent, d'une part, d'une analyse effectuée créance par créance et, d'autre part, d'une analyse statistique.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs, factures non parvenues	19 973 208
Dettes sociales	
- Provision pour congés payés	1 944 210
- Provision pour jours RTT	17 768
- Provision pour primes	1 714 329
- Dette provisionnée pour participation des salariés	5 420 517
- Provision pour charges sur congés payés	903 949
- Provision pour charges sur jours RTT	7 933
- Provision pour charges sur primes	846 570
- Autres provision pour charges sociales	1 084 103
- Agefiph	105 053
Dettes fiscales	
- Formation professionnelle continue	115 005
- Taxe d'apprentissage	119 375
- Effort construction	131 042
- C3S	347 399
- Taxe sur les véhicules de sociétés	2 180
Total	32 732 641

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

	Montant
Clients, factures à établir	19 303 877
Fournisseurs, avoirs à recevoir	661 629
Autres créances	
- Contribution économique territoriale	118 359
- Crédit impôt recherche	78 941
Total	20 162 806

Charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Licences fonctionnelles	333 383		
Honoraires	33 757		
Hébergement data room	14 524		
Cotisations	12 238		
Charges diverses d'exploitation	8 836		
Total	402 738		

Produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Crédits non consommés	4 989 330		
Produits d'exploitation divers	3 074		
Total	4 992 404		

Les crédits non consommés correspondent aux droits acquis par les clients à la clôture de l'exercice relatifs à des parutions d'annonces futures.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	15 812 720		
Créances rattachées à des participations	399 452		
Créances clients et comptes rattachés	54 349 650		
Autres créances	17 807 142		
Emprunts et dettes financières diverses	20 888 668		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 557 490		
Autres dettes	8 561 951		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Variation des capitaux propres

<i>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		68 191 311
<i>Variations en cours d'exercice</i>		<i>En moins</i>
- Dividendes sur résultats antérieurs	-64 613 572	
- Résultat de l'exercice		54 561 854
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		58 139 593

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Espace publicitaire local	100 629 839
Insertions comptes professionnels	36 525 647
Premium particuliers	26 332 283
Partenariats publicitaires programmatiques	17 887 396
Espace publicitaire national	17 429 853
Peer-to-Peer	14 004 770
Premium professionnels	11 826 222
Publicité nationale - direct deals	3 978 266
Liens sponsorisés	3 053 492
Partenariats	2 668 069
Commissions sur transactions	1 360 483
Ventes diverses	1 196 333
Autres produits des activités annexes	309 554
Total	237 202 207

Répartition par secteur géographique	Montant
France	212 640 437
International	24 561 770
Total	237 202 207

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration ne sont pas indiquées ici du fait de leur caractère confidentiel.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	438
Employés	47
Total	485

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	370 772	15 033
Dont entreprises liées	367 689	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant *	82 547 290	22 681 951
Résultat exceptionnel (hors participation)	932	116 100
Résultat comptable (hors participation)	82 548 222	22 565 851

* L'Impôt sur le Résultat courant prend en compte la déduction de la Participation des salariés de l'exercice précédent d'un montant de 4.041.491 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 60.000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 60.000 euros ;
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les Services Autres que la Certification des Comptes (SACC), tels qu'ils sont définis par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

Néant.

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

- Cautionnement solidaire donné par la Société au bénéfice de EVI ETOILE en garantie du paiement par Adevinta France des loyers et charges dus aux termes du bail commercial portant sur des locaux sis 85-87, rue du Faubourg Saint-Martin à Paris 10ème et d'une durée pleine de 10 années et 6 mois à compter de la date de prise d'effet du bail ou d'une durée de 6 mois après la date de résiliation du bail en cas de bail résilié avant terme aux échéances prévues contractuellement. Montant cautionné au 31/12/2020 : 3.246.560 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- Garantie bancaire autonome à première demande consentie par la Société au bénéfice de RAIFFEISEN IMMOBILIEN KAPITALANLAGE GmbH en garantie du paiement par Adevinta France des loyers et charges dus aux termes du bail commercial portant sur des locaux sis principalement rue des Jeûneurs à Paris 2ème, entrée en vigueur le 2 janvier 2020 pour expirer à la plus proche des dates suivantes : 15 septembre 2029 ou date à laquelle plus aucune somme ne peut être appelée au titre de ladite garantie. Montant garanti au 31/12/2020 : 5.071.000 €.

- Promesses d'achat octroyées au bénéfice de l'actionnariat minoritaire de Paycar au titre de l'acquisition du solde du capital de ladite société pour un montant global se situant dans une fourchette de 0,7 à 1 M€. Ces promesses sont exercables en 2021 et 2022.

Engagements reçus

- Cautionnement solidaire de Locasun Holding Sas (cédant des titres Locasun et Locasun Spain) donné au profit de la Société par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France au titre de la garantie d'actif et de passif, à concurrence d'un montant maximum de 250.000 €, et ce jusqu'au 31 octobre 2022.

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune des unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux de 0,80%.

Au 31 décembre 2020, l'engagement de la Société s'établit à 1.326.128 €.

Aucune provision pour charge n'est comptabilisée à ce titre dans les comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- Participation des salariés	5 420 517
- C3S	347 399
- Effort construction	131 042
Autres :	
- Provision statistique sur créances clients	727 285
- Frais d'acquisition de titres de participation	229 829
- Provisions pour risques	342 252
Total des allègements	7 198 324

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital (Nok)	Siège social
Adevinta ASA	Plc	136.989.700	Grensen 5 0159 Oslo (Norvège)

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Produits exceptionnels	
- Produits exceptionnels divers	18 855
- Produits divers sur exercices antérieurs	1 509
- Produits de cession d'éléments d'actif	78 481
- Reprise sur provisions pour risques	370 654
Total	469 499
Charges exceptionnelles	
- Charges exceptionnelles diverses	61 247
- Dons	30 000
- Charges diverses sur exercices antérieurs	6 249
- Valeur nette comptable éléments d'actif	140 688
- Dotation aux amortissements exceptionnels	230 202
- Amendes, pénalités	180
Total	468 566



LBC France

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



LBC France

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société LBC France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LBC France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 février 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Cédric Garcia

LBC FRANCE

85-87 RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN

75010 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	35 738 675	19 603 873	16 134 802	8 794 831	7 399 971	83.46
	Fonds commercial (1)	15 900 000		15 900 000	15 900 000		
	Autres immobilisations incorporelles	8 610 587	558 000	8 052 587	8 382 555	329 968	3.94
	Immobilisations incorporelles en cours	1 288 627		1 288 627	2 251 998	963 371	42.78
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	4 339 434	4 314 156	25 278	489 231	463 954	94.83
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	15 812 720	25 000	15 787 720	13 737 720	2 050 000	14.92	
Créances rattachées à des participations	399 452	399 452					
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	42 376		42 376	42 376			
Total II	82 131 872	24 900 481	57 231 391	49 598 712	7 632 679	15.39	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	677 893		677 893		677 893	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	67 649 751	919 298	66 730 452	50 184 218	16 546 234	32.97
	Autres créances	27 850 156		27 850 156	52 064 277	24 214 121	46.51
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	3 061 287		3 061 287	4 054 179	992 892	24.49	
Charges constatées d'avance (3)	402 738		402 738	475 881	73 143	15.37	
Total III	99 641 826	919 298	98 722 527	106 778 556	8 056 028	7.54	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	181 773 697	25 819 779	155 953 918	156 377 268	423 349	0.27	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

8 376

8 376

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 252 490) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 252 490		3 252 490			
	Réserves						
	Réserve légale	325 249		325 249			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau			515 135		515 135	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	54 561 854		64 098 437		9 536 583	14.88
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	58 139 593		68 191 311		10 051 718	14.74	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	573 894		464 276		109 619	23.61
	Total III	573 894		464 276		109 619	23.61
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	196 888		196 888			
	Concours bancaires courants			18 292		18 292	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	20 888 668		20 520 979		367 689	1.79
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			1 946		1 946	100.00
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 676 475		25 001 694		9 674 781	38.70	
Dettes fiscales et sociales	21 465 333		17 316 675		4 148 658	23.96	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 862 521		500 000		1 362 521	272.50	
Autres dettes	13 158 143		19 777 516		6 619 373	33.47	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	4 992 404		4 387 692		604 712	13.78
	Total IV	97 240 431		87 721 681		9 518 750	10.85
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	155 953 918		156 377 268		423 349	0.27

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

76 351 763

66 753 814

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises				2 100		2 100	100.00
Production vendue de biens							
Production vendue de services	212 640 437	24 561 770	237 202 207	232 500 137		4 702 070	2.02
Chiffre d'affaires NET	212 640 437	24 561 770	237 202 207	232 502 237		4 699 970	2.02
Production stockée							
Production immobilisée			10 878 640	7 650 485		3 228 155	42.20
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements, transferts de charges)			840 886	1 354 604		513 718	37.92
Autres produits			1 267 059	839		1 266 220	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			250 188 792	241 508 166		8 680 627	3.59
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			80 906 803	67 187 523		13 719 280	20.42
Impôts, taxes et versements assimilés			3 664 565	3 351 973		312 592	9.33
Salaires et traitements			26 783 006	19 283 595		7 499 411	38.89
Charges sociales			13 000 105	9 223 671		3 776 433	40.94
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 298 544	1 984 247		3 314 297	167.03
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			398 221	728 907		330 686	45.37
Dotations aux provisions			194 071	95 374		98 697	103.48
Autres charges			37 040 449	35 430 814		1 609 635	4.54
Total des Charges d'exploitation (II)			167 285 763	137 286 104		29 999 660	21.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			82 903 029	104 222 062		21 319 033	20.46
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		3 221		1 357	1 865	137.43
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change		11 812		239	11 573	NS
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		15 033		1 596	13 438	842.22
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		367 689		3 706 178	3 338 488	90.08
Différences négatives de change		3 083		9 767	6 684	68.43
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		370 772		3 715 945	3 345 172	90.02
2. Résultat financier (V-VI)		355 739		3 714 349	3 358 610	90.42
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		82 547 290		100 507 713	17 960 423	17.87
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		20 364		77 440	57 077	73.70
Produits exceptionnels sur opérations en capital		78 481			78 481	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		370 654			370 654	
Total VII		469 499		77 440	392 058	506.27
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		97 676		70 981	26 695	37.61
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		140 688		14 721	125 967	855.68
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		230 202		370 654	140 452	37.89
Total VIII		468 566		456 357	12 210	2.68
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		932		378 916	379 849	100.25
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		5 420 517		4 041 491	1 379 026	34.12
Impôts sur les bénéfices (X)		22 565 851		31 988 868	9 423 017	29.46
Total des produits (I+III+V+VII)		250 673 324		241 587 201	9 086 123	3.76
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		196 111 470		177 488 764	18 622 706	10.49
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		54 561 854		64 098 437	9 536 583	14.88

*Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

367 689

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 155.953.918,31 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 237.202.207,04 Euros et dégageant un bénéfice de 54.561.854,04 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La Société a pour activités principales l'édition et l'exploitation commerciale des sites internet "leboncoin.fr", "avendrealouer.fr" et "videdressing.com". A ce titre elle dispose de clients tiers, mais également de la refacturation de l'usage du site aux autres sociétés du Groupe, notamment SCM Local pour la commercialisation de l'espace publicitaire local.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Acquisition en janvier 2020 de l'intégralité du capital social et des droits de vote de la société Pilgo, site internet de réservation hôtelière, pour un prix de 1,05 M€, dont 569 k€ restent à verser début 2021 et 44 k€ début 2022.
- Détermination définitive du prix d'acquisition des sociétés du groupe Locasun, acquises en 2019, avec versement par la Société au cédant d'un complément de prix de 1 M€ devant intervenir début 2021, portant l'investissement total de la Société dans le groupe Locasun à un montant de 13,3 M€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La situation épidémique se poursuivant, le groupe continue d'appliquer les mesures déjà en place et n'anticipe aucun impact significatif sur la situation et l'activité de la Société au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2021.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement N° 2020-05 du 24 juillet 2020 modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié applicable à la clôture de l'exercice, et en particulier avec les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives à l'Impôt sur les sociétés

La Société a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du Code général des impôts au sein du groupe fiscal intégré par son associé unique, la société Adevinta France, et ses sociétés soeurs Scm Local, Adevinta Product and Tech France, Lbc Développement, Lbc Vertical, MB Diffusion et SNEEP.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, chaque société supporte une charge d'impôt déterminée comme en l'absence d'intégration. Le différentiel d'impôt réalisé entre la charge d'impôt du groupe ainsi constitué et la charge d'impôt telle qu'elle aurait été déterminée si chaque société avait été imposée séparément, est constatée en résultat dans les comptes de la société mère.

En cas de sortie de la société filiale du groupe d'intégration, quelle que soit la cause de cette sortie, la société filiale et la société mère détermineront d'un commun accord si la société filiale a subi tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au groupe aura été la cause et pour quels montants.

Informations relatives au traitement des malis de fusion

Le mali de fusion, correspondant à l'écart négatif entre l'actif net reçu par l'entité absorbante à hauteur de sa participation dans l'entreprise absorbée et la valeur comptable de la participation détenue par l'absorbante, pour chaque opération et conformément à l'article 745-4 du PCG, est composé :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- d'un mali technique, représentatif principalement de plus-values latentes sur les actifs apportés,
- et pour le solde, d'un "vrai" mali correspondant en pratique à un complément de dépréciation de la participation détenue dans l'entité absorbée.

Le mali technique de fusion est inscrit à l'actif du bilan de la Société dans des comptes spécifiques relatifs actifs sous-jacents apportés.

Le "vrai" mali est inscrit en charges financières de l'exercice.

Lorsque l'actif net négatif apporté par la société absorbée est négatif, cet actif net négatif fait partie intégrante du mali de fusion et, conformément aux règles générales, il constitue un mali technique, à condition que les plus-values latentes identifiées soit justifiées et documentées, et un "vrai" mali à comptabiliser en charges pour le solde.

Le mali technique de fusion fait l'objet d'un amortissement lorsqu'il est affecté à une immobilisation amortissable.

A la clôture de l'exercice, le mali de technique de fusion fait l'objet de tests de dépréciation : étant affecté comptablement à des actifs sous-jacents, il est intégré à la valeur nette comptable de ces actifs lors de ces tests de dépréciation et est déprécié lorsque la valeur actuelle de l'actif sous-jacent devient inférieure à sa valeur nette comptable, majorée de la quote-part de mali affectée.

La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds de commerce suit les règles d'amortissement du fonds de commerce en vigueur dans la Société. En conséquence cette quote-part est présumée non amortissable lorsque le fonds de commerce bénéficie de la présomption de durée d'utilisation non limitée. Lorsque la Société est dans l'impossibilité de réaliser des tests de dépréciation sur la quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds de commerce, cette quote-part fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 10 ans.

Dans certains cas, en raison de la fongibilité des activités de la société absorbante et de la société absorbée, les actifs sous-jacents peuvent être regroupés avec des actifs antérieurement détenus par l'entité absorbante afin de permettre la réalisation des tests de dépréciation en considérant les flux de trésorerie de l'ensemble de l'activité considérée.

A la date d'effet juridique des opérations de transmission universelle de patrimoine intervenues en 2019 avec les sociétés CityOne, Vide Dressing et Kudoz, les malis de fusion avaient été affectés de la façon suivante dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

	TOTAL	CityOne	Vide Dressing	Kudoz
Mali de fusion sur actif circulant <i>(créance fiscale sur déficits reportables)</i>	7 757 345		6 396 251	1 361 094
Mali résiduel affecté au fonds commercial	8 610 588	5 310 902	625 896	2 673 789
Vrai mali	3 437 685		2 193 461	1 244 224
Total Mali de fusion	19 805 618	5 310 902	9 215 608	5 279 107

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIFS EVENTUELS

Taxe sur les Services Numériques

La loi fiscale du 24 juillet 2019 a instauré une Taxe sur les Services Numériques (TSN) à compter de 2019.

Selon l'article 1er de la loi, les entreprises concernées, quel que soit leur lieu d'établissement, sont celles dont le montant des sommes encaissées au titre des services taxables lors de l'année civile précédente excède chacun des deux seuils suivants :

- 750 M€ au titre des services fournis au niveau mondial ;
- 25 M€ au titre des services fournis en France.

Deux types de services sont soumis à la taxe numérique :

1. La mise à disposition d'une interface numérique permettant aux utilisateurs d'entrer en contact avec d'autres utilisateurs et d'interagir avec eux, notamment en vue de la livraison de biens ou de la fourniture de services directement entre ces utilisateurs (places de marché de commerce en ligne notamment) ;
2. Les services commercialisés auprès des annonceurs visant à placer sur une interface numérique des messages publicitaires ciblés en fonction de données relatives à l'utilisateur qui la consulte (services de ciblage publicitaire).

Ainsi qu'il est prévu par les textes, la TSN s'applique rétroactivement au chiffre d'affaires des services numériques à compter du 1er janvier 2019. Pour chaque exercice, la TSN n'est applicable que si les deux seuils ci-dessus sont dépassés lors de l'exercice précédent. Si le groupe auquel la Société appartient devait être concerné, la TSN impacterait négativement l'Ebidta du groupe ainsi que celui de la Société, étant précisé que la TSN est par ailleurs déductible du résultat fiscal imposable français.

Les autorités fiscales françaises n'ont pas encore publié leurs commentaires relatifs aux services concernés par la TSN. Compte tenu de la complexité de la loi et de l'absence de précisions administratives, qui définirait précisément l'étendue des services taxables, l'appréciation du caractère applicable de la TSN au groupe Adevinta est soumis à d'importantes incertitudes. Le management du groupe estime cependant à date qu'il est davantage probable que la TSN ne lui est pas applicable et par voie de conséquence aucune provision relative à cette taxe n'a été constatée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ni dans ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les incertitudes principales sont afférentes à la détermination des services que le groupe Schibsted (auquel appartient le groupe Adevinta) fournit à ses clients en France et dans les autres pays et s'ils doivent être inclus ou non dans la base taxable de la TSN.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

En l'absence de précisions administratives suffisamment claires, l'analyse effectuée par le groupe Adevinta conduit à estimer que certains services fournis ne sont pas concernés par la TSN et que les revenus applicables mondiaux du groupe devraient être inférieurs à 750 M€ pour chaque exercice, 2019 et 2020.

Il est estimé qu'en cas de désaccord ultérieur de l'administration fiscale française avec l'analyse retenue par le groupe, la TSN applicable à la Société ne devrait pas être supérieure à un montant de 3,1 M€ au titre de l'exercice 2019 et de 2,7 M€ au titre de l'exercice 2020, soit un montant cumulé de 5,8 M€ au 31 décembre 2020.

Le management de la Société continuera en 2021 de poursuivre ses discussions avec l'administration fiscale française afin de clarifier la situation du groupe au regard de la TSN.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels et sites internet)	23 896 664		11 842 011
Fonds commercial	15 900 000		
Malis de fusion	8 610 587		
Immobilisations incorporelles en cours	2 251 998		10 878 640
TOTAL	50 659 250		22 720 651
Installations générales agencements aménagements divers	44 777		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 263 727		2 819
TOTAL	6 308 504		2 819
Autres participations	13 762 720		2 050 000
Créances rattachées à des participations	399 452		
Autres immobilisations financières	42 376		
TOTAL	14 204 548		2 050 000
TOTAL GENERAL	71 172 301		24 773 470

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels et sites internet)			35 738 675	35 738 675
Fonds commercial			15 900 000	15 900 000
Malis de fusion			8 610 587	8 610 587
Immobilisations incorporelles en cours		11 842 011	1 288 627	1 288 627
TOTAL		11 842 011	61 537 890	61 537 890
Installations générales agencements aménagements divers			44 777	44 777
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 971 889	4 294 657	4 294 657
TOTAL		1 971 889	4 339 434	4 339 434
Autres participations			15 812 720	15 812 720
Créances rattachées à des participations			399 452	399 452
Autres immobilisations financières			42 376	42 376
TOTAL			16 254 548	16 254 548
TOTAL GENERAL		13 813 900	82 131 872	82 131 872

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels et sites internet)	15 101 833	4 502 040		19 603 873
Malis de fusion	228 032	329 968		558 000
TOTAL	15 329 865	4 832 008		20 161 873
Installations générales, agencements, aménagements divers	28 096	6 237		34 333
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 420 523	690 502	1 831 201	4 279 824
TOTAL	5 448 618	696 738	1 831 201	4 314 156
TOTAL GENERAL	20 778 483	5 528 746	1 831 201	24 476 029

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Concessions, brevets et droits similaires	4 502 040				
Malis de fusion	329 968				
TOTAL	4 832 008				
Installations générales, agencements aménagements divers	6 237				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	460 300		230 202		
TOTAL	466 537		230 202		
TOTAL GENERAL	5 298 545		230 202		

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	464 276	194 071	81 000	3 452	573 894
TOTAL	464 276	194 071	81 000	3 452	573 894

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations corporelles	370 654		292 253	78 401	
Sur titres de participation	25 000				25 000
Sur autres immobilisations financières	399 452				399 452
Sur comptes clients	1 213 429	398 221	28 013	664 338	919 298
TOTAL	2 008 535	398 221	320 266	742 739	1 343 750
TOTAL GENERAL	2 472 811	592 292	401 266	746 191	1 917 644
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		592 292	109 013	667 790	
			292 253	78 401	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	399 452	399 452	
Autres immobilisations financières	42 376	8 376	34 000
Clients douteux ou litigieux	213 638	213 638	
Autres créances clients	67 436 112	67 436 112	
Personnel et comptes rattachés	22 611	22 611	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 609	14 609	
Impôts sur les bénéficiaires	2	2	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 708 336	3 708 336	
Divers état et autres collectivités publiques	198 555	198 555	
Groupe et associés	17 784 343	17 784 343	
Débiteurs divers	6 121 700	5 871 700	250 000
Charges constatées d'avance	402 738	402 738	
TOTAL	96 344 473	96 060 473	284 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	196 888		196 888	
Emprunts et dettes financières divers	20 888 668		20 888 668	
Fournisseurs et comptes rattachés	34 676 475	34 676 475		
Personnel et comptes rattachés	9 955 007	9 955 007		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 663 321	3 663 321		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 975 212	6 975 212		
Autres impôts taxes et assimilés	871 792	871 792		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 862 521	1 568 761	293 760	
Groupe et associés	8 429 896	8 429 896		
Autres dettes	4 728 246	4 728 246		
Produits constatés d'avance	4 992 404	4 992 404		
TOTAL	97 240 431	75 861 115	21 379 316	

Le poste de créances "Groupe et associés" comprend, à hauteur de 15,4 M€, la créance financière détenue sur la société soeur Adevinta Asa, en vertu de la convention de cash pooling du groupe Adevinta à laquelle la Société a adhéré.

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	325 249			325 249

Evaluation des immobilisations corporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition (hors frais engagés pour leur acquisition).

Bases de données

La Société est propriétaire de la base de données leboncoin.fr. Cet actif n'est pas valorisé au bilan.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois, les frais de développement sont immobilisés, à la date à partir de laquelle (et à condition que) l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables compte tenu, notamment, de l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement inscrits à l'actif sont comptabilisés, selon leur nature :

- soit en "Concessions, brevets et droits similaires" s'il s'agit de logiciels,
- soit au poste "Site internet" pour les coûts de développement du site internet,
- soit, lorsque le projet n'est pas encore terminé et mis en service, au poste "Immobilisations incorporelles en cours".

Les frais de développement sont amortis sur la durée estimée de chaque projet. Si cette durée ne peut être estimée de façon fiable, ils sont amortis sur une durée maximale de 3 ans.

L'impact cumulé des frais de développement inscrits à l'actif au 31 décembre 2020 est le suivant :

	<i>Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Net</i>
Logiciels	5 928 667	723 364	5 205 303
Site internet	14 870 736	4 049 276	10 821 460
Immobilisations incorporelles en cours	1 288 627		1 288 627
Total	22 088 030	4 772 640	17 315 390

A chaque clôture, le respect des critères ayant prévalu à l'origine pour leur inscription à l'actif et l'absence d'indices de perte de valeurs sont vérifiés. Si un indice de perte de valeur est identifié, un test de dépréciation est réalisé. Dans le cas où la valeur actuelle (entendue comme le maximum entre la valeur d'usage et la valeur vénale) de chaque projet devient inférieure à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation ou un amortissement exceptionnel sont pratiqués du montant de la différence.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Fonds de commerce

La durée d'utilisation des fonds de commerce exploités par la Société est présumée non limitée.

A chaque clôture d'exercice, chaque fonds de commerce l'objet d'un test de dépréciation en fonction de leur rentabilité actuelle et future intrinsèque, en fonction des perspectives à moyen terme par la méthode des cash-flows futurs actualisés.

Lorsqu'un fonds de commerce ne génère pas d'entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou groupes d'actifs de l'entité et qu'il n'est pas possible de déterminer sa valeur actuelle prise isolément, le test de dépréciation est réalisé sur la base des perspectives à moyen terme du groupe d'actifs (ou un regroupement de groupes d'actifs) auquel il appartient, en retenant le niveau pertinent de l'entité auquel le fonds commercial est géré et ses performances suivies.

Au 1er juin 2019, par suite de la transmission universelle du patrimoine de la société Cityone, il a été apporté à la Société le fonds de commerce de transaction immobilière du site interne "avendrealouer.fr" pour un montant de 15,9 M€. Compte tenu de la fusion opérationnelle complète de cette entité avec les activités du site "leboncoin.fr", la Société a opté pour la réalisation d'un test de dépréciation du fonds de commerce concerné sur la base des performances actuelles et futures du groupe d'actifs regroupant ses activités "real estate".

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2020.

Malis techniques résiduels affectés au fonds de commerce

Conformément aux méthodes comptables détaillés au paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe, les malis techniques résiduels affectés aux fonds de commerce font l'objet lorsque cela est techniquement possible d'un test de dépréciation en même temps que l'actif sous-jacent auquel chaque mali est rattaché.

Un test de dépréciation a été pratiqué sur le mali technique en provenance de CityOne et affecté au fonds de commerce concerné sur la base des performances actuelles et futures de la branche d'activité "real estate" de la Société. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2020.

Les tests de dépréciation ne pouvant être techniquement réalisés sur les malis provenant des opérations de confusion de patrimoine des sociétés Kudoz et Vide Dressing, lesdits malis font l'objet d'un amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

Le tableau ci-après synthétise les traitements comptables et valeurs nettes comptables au 31 décembre 2020 des malis résiduels affectés aux fonds de commerce :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	TOTAL	CityOne	Vide Dressing	Kudoz
Mali résiduel affecté au fonds commercial	8 610 587	5 310 902	625 896	2 673 789
Méthode comptable		Test de dépréciation	Amortissement sur 10 ans	Amortissement sur 10 ans
Amortissements cumulés	-558 000		-67 806	-490 195
Dépréciations cumulées				
Valeur nette comptable au 31.12.2020	8 052 587	5 310 902	558 090	2 183 594

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens (hors frais engagés pour leur acquisition).

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Marques	Linéaire	10 ans
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans
Sites internet	Linéaire	2 à 5 ans
Malis de fusion	Linéaire	10 ans
Installations, agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité est appréciée à la clôture de chaque exercice, en prenant en considération les critères suivants:

- Valeur patrimoniale,
- Rentabilité actuelle et future en fonction des perspectives à moyen terme (méthode des cash-flows futurs actualisés et/ou méthode des comparables),
- Politique de développement de chaque filiale,
- Intérêt stratégique pour le groupe,
- Valeur de marché.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Lorsqu'une ligne de participation ne génère pas d'entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou groupes d'actifs de l'entité et qu'il n'est pas possible de déterminer sa valeur actuelle prise isolément, le test de dépréciation est réalisé sur la base des perspectives à moyen terme du groupe d'actifs (ou un regroupement de groupes d'actifs) auquel il appartient, en retenant le niveau pertinent de l'entité auquel la société concernée est géré et ses performances suivies.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les provisions pour dépréciation ainsi constituées résultent, d'une part, d'une analyse effectuée créance par créance et, d'autre part, d'une analyse statistique.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs, factures non parvenues	19 973 208
Dettes sociales	
- Provision pour congés payés	1 944 210
- Provision pour jours RTT	17 768
- Provision pour primes	1 714 329
- Dette provisionnée pour participation des salariés	5 420 517
- Provision pour charges sur congés payés	903 949
- Provision pour charges sur jours RTT	7 933
- Provision pour charges sur primes	846 570
- Autres provision pour charges sociales	1 084 103
- Agefiph	105 053
Dettes fiscales	
- Formation professionnelle continue	115 005
- Taxe d'apprentissage	119 375
- Effort construction	131 042
- C3S	347 399
- Taxe sur les véhicules de sociétés	2 180
Total	32 732 641

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

	Montant
Clients, factures à établir	19 303 877
Fournisseurs, avoirs à recevoir	661 629
Autres créances	
- Contribution économique territoriale	118 359
- Crédit impôt recherche	78 941
Total	20 162 806

Charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Licences fonctionnelles	333 383		
Honoraires	33 757		
Hébergement data room	14 524		
Cotisations	12 238		
Charges diverses d'exploitation	8 836		
Total	402 738		

Produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Crédits non consommés	4 989 330		
Produits d'exploitation divers	3 074		
Total	4 992 404		

Les crédits non consommés correspondent aux droits acquis par les clients à la clôture de l'exercice relatifs à des parutions d'annonces futures.

Variation des capitaux propres

<i>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		68 191 311
<i>Variations en cours d'exercice</i>		
	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
- Dividendes sur résultats antérieurs	-64 613 572	
- Résultat de l'exercice		54 561 854
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		58 139 593

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Espace publicitaire local	100 629 839
Insertions comptes professionnels	36 525 647
Premium particuliers	26 332 283
Partenariats publicitaires programmatiques	17 887 396
Espace publicitaire national	17 429 853
Peer-to-Peer	14 004 770
Premium professionnels	11 826 222
Publicité nationale - direct deals	3 978 266
Liens sponsorisés	3 053 492
Partenariats	2 668 069
Commissions sur transactions	1 360 483
Ventes diverses	1 196 333
Autres produits des activités annexes	309 554
Total	237 202 207

Répartition par secteur géographique	Montant
France	212 640 437
International	24 561 770
Total	237 202 207

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration ne sont pas indiquées ici du fait de leur caractère confidentiel.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	438
Employés	47
Total	485

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	370 772	15 033
Dont entreprises liées	367 689	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant *	82 547 290	22 681 951
Résultat exceptionnel (hors participation)	932	116 100-
Résultat comptable (hors participation)	82 548 222	22 565 851

* L'Impôt sur le Résultat courant prend en compte la déduction de la Participation des salariés de l'exercice précédent d'un montant de 4.041.491 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 75.000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 60.000 euros ;
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les Services Autres que la Certification des Comptes (SACC), tels qu'ils sont définis par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 15.000 euros.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

Néant.

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

- Cautionnement solidaire donné par la Société au bénéfice de EVI ETOILE en garantie du paiement par Adevinta France des loyers et charges dus aux termes du bail commercial portant sur des locaux sis 85-87, rue du Faubourg Saint-Martin à Paris 10ème et d'une durée pleine de 10 années et 6 mois à compter de la date de prise d'effet du bail ou d'une durée de 6 mois après la date de résiliation du bail en cas de bail résilié avant terme aux échéances prévues contractuellement. Montant cautionné au 31/12/2020 : 3.246.560 €.

- Garantie bancaire autonome à première demande consentie par la Société au bénéfice de RAIFFEISEN IMMOBILIEN KAPITALANLAGE GmbH en garantie du paiement par Adevinta France des loyers et charges dus aux termes du bail commercial portant sur des locaux sis principalement rue des Jeûneurs à Paris 2ème, entrée en vigueur le 2 janvier 2020 pour expirer à la plus proche des dates suivantes : 15 septembre 2029 ou date à laquelle plus aucune somme ne peut être appelée au titre de ladite garantie. Montant garanti au 31/12/2020 : 5.071.000 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- Promesses d'achat octroyées au bénéfice de l'actionnariat minoritaire de Paycar au titre de l'acquisition du solde du capital de ladite société pour un montant global se situant dans une fourchette de 0,7 à 1 M€. Ces promesses sont exercables en 2021 et 2022.

Engagements reçus

- Cautionnement solidaire de Locasun Holding Sas (cédant des titres Locasun et Locasun Spain) donné au profit de la Société par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France au titre de la garantie d'actif et de passif, à concurrence d'un montant maximum de 250.000 €, et ce jusqu'au 31 octobre 2022.

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune des unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux de 0,80%.

Au 31 décembre 2020, l'engagement de la Société s'établit à 1.326.128 €.

Aucune provision pour charge n'est comptabilisée à ce titre dans les comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- Participation des salariés	5 420 517
- C3S	347 399
- Effort construction	131 042
Autres :	
- Provision statistique sur créances clients	727 285
- Frais d'acquisition de titres de participation	229 829
- Provisions pour risques	342 252
Total des allègements	7 198 324

Au 31 décembre 2019, la Société avait utilisé les déficits fiscaux de la société filiale VIDEDRESSING, d'un montant total de 19.974 k€, suite à la transmission universelle de patrimoine de cette société. L'impact sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a consisté pour la Société en une économie d'impôt sur les sociétés de 6.396 k€.

Une demande préalable d'agrément relative au transfert de ces déficits avait été formulée dans le cadre de l'article 209, II du Code Général des Impôts.

Au 31 décembre 2020, la Société reste dans l'attente de la position de l'administration fiscale française.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital (Nok)	Siège social
Adevinta ASA	Plc	136.989.700	Grensen 5 0159 Oslo (Norvège)

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Produits exceptionnels	
- Produits exceptionnels divers	18 855
- Produits divers sur exercices antérieurs	1 509
- Produits de cession d'éléments d'actif	78 481
- Reprise sur provisions pour risques	370 654
Total	469 499
Charges exceptionnelles	
- Charges exceptionnelles diverses	61 247
- Dons	30 000
- Charges diverses sur exercices antérieurs	6 249
- Valeur nette comptable éléments d'actif	140 688
- Dotation aux amortissements exceptionnels	230 202
- Amendes, pénalités	180
Total	468 566

LBC France

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3.252.490 €
Siège social : 85-87, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris
521 724 336 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS **PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE** **LE 10 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,
Le dix Mars,
A onze heures trente.

La société ADEVINTA FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 2.600.000 €, dont le siège social est situé 85-87, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 490 072 063 RCS Paris, représentée par son Président, la société ADEVINTA FINANCE AS, elle-même représentée par M. Rolv-Erik Ryssdal,

Associée unique de la société LBC FRANCE (la « **Société** »), détenteur des 325.249 actions de 10 € de valeur nominale chacune composant l'intégralité du capital social de la Société,

1. APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Sur demande du Président de la Société, l'associée unique a été convoquée à l'effet d'adopter les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- *Rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
- *Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
- *Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;*
- *Conventions réglementées visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;*
- *Quitus au Président.*

2. APRES AVOIR CONSTATE QUE :

- La société ERNST & YOUNG et Autres, commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée,
- L'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts de la Société ont été communiqués à l'Associé unique, ou tenus à sa disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par lesdits textes.

3. ADOPTE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance des rapports du Président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels (le bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable d'un montant de 54.561.854 €,

L'associée unique, approuve de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit code mentionnées dans les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'élève à 7.216 euros ainsi que l'impôt correspondant.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduisant par un bénéfice net comptable de 54.561.854 € de la manière suivante :

Soit 54 561 854 €

Sur lequel sera prélevé un dividende de 54.561.000 €

Le solde, soit854 €

En totalité au compte « Report à nouveau » qui est ainsi porté à.....854 €

Rappelle que le 16 Décembre 2020, il a été décidé de distribuer exceptionnellement des dividendes prélevés sur le poste « Autres Réserves » pour un montant de 64.613.572 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte, qu'au titre des trois derniers exercices sociaux clos, il a été distribué les dividendes suivants :

EXERCICE SOCIAL DE MISE EN PAIEMENT	DIVIDENDE NET GLOBAL	DIVIDENDE NET PAR ACTION	MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A ABATTEMENT	MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES NON ELIGIBLES A ABATTEMENT
Clos le 31/12/19	/	/	/	/
Clos le 31/12/18	73.459.250 €	225,88 €	-	73.459.250 €
Clos le 31/12/17	73.363.143 €	225,56 €	-	73.363.143 €

TROISIEME DECISION

L'associée unique prend acte qu'aucune nouvelle convention de la nature de celles visées par les dispositions des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président de la Société, la société ADEVINTA FRANCE, pour l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associée unique.

L'associée unique
Adevinta France
représentée par son Président,
ADEVINTA FINANCE AS
représentée par M. Rolv-Erik Ryssdal